

2 octobre 2012

12.145

Interpellation du groupe libéral radical**L'Etat veut-il la suppression des actions bénévoles dans la santé et l'action sociale?**

Deux refus de subvention à des actions bénévoles par le DSAS nous font nous poser des questions sur l'attitude du Conseil d'Etat face aux services bénévoles. Il s'agit des bénévoles assistants administratifs (BAA) et des bénévoles d'accompagnement en fin de vie.

Les bénévoles assistants administratifs sont organisés par Pro Senectute et soutenus par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) jusqu'à la fin de cette année. En raison de la RPT, ce soutien n'est plus à la charge de la Confédération mais du canton, qui a refusé son aide. Cela conduira manifestement à la professionnalisation de ce service aux personnes âgées et donc à une augmentation des coûts à charge de l'Etat.

L'accompagnement des personnes en fin de vie est réalisé sous la supervision de Caritas par des bénévoles spécialement formé(e)s à leurs frais. Leur engagement permet souvent le maintien à domicile ou l'allègement du travail en institution pour les personnes en fin de vie. Le soutien financier à cet organisme a été réalisé notamment par la loterie romande qui se termine à fin 2012. Le budget de 82.400 francs vise à rétribuer uniquement la coordinatrice, et sur cette somme, 30.000 francs sont demandés à l'Etat.

Toutes ces subventions ont été refusées, alors qu'il est facile de démontrer qu'une pareille subvention permet d'éviter des frais bien plus considérables pour les communautés publiques.

- Y a-t-il une volonté de casser l'assistance bénévole en faveur de services professionnalisés et payants?
- Comment le Conseil d'Etat entend-il expliquer l'augmentation des coûts à charge de l'Etat engendrés par le refus de ces subventions?

Signataires: J.-F. de Montmollin et C. Gueissaz.